BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Bulletin officiel n° 11 du 17-3-2022

LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

2nd degré Bulletin officiel

Annexe à la circulaire relative à la labellisation « égalité filles-garçons » des établissements du second degré – Critères de labellisation – Référentiel à l'usage des candidats et des comités de labellisation[1]

LEVIERS D'ACTION

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Informer toutes les instances du projet de labellisation de l'établissement.

Faire figurer l'égalité filles-garçons dans :
- Le projet d'établissement ;
- Le règlement intérieur ;
- Le programme de travail du CESCE.

Tenir annuellement un CVC/CVL consacré à cette thématique (mesure issue du Grenelle des violences conjugales).

Réaliser et partager avec les personnels de l'établissement un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité - les séries - les filières).

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Porter dans toutes les instances la question de l'égalité filles-garçons en partageant le tableau de bord des indicateurs.

Proposer notamment l'analyse sexuée des sanctions dans les instances de l'établissement.

Organiser annuellement un conseil pédagogique sur l'égalité filles-garçons, pour porter le sujet dans les enseignements.

Utiliser une partie des heures dédiées à l'orientation à cette thématique.

Valoriser le référent égalité de l'établissement (notamment dans le cadre du PPCR et le cas échéant par une IMP ou HSE/HSA).

NIVEAU 3 EXPERTISE

S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage.

Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l'établissement.

Dédier des heures spécifiques pour la mise en oeuvre de projets liés à l'égalité filles-garçons.

Mentionner dans le contrat d'objectifs de l'établissement l'égalité filles-garçons.

Porter la labellisation à l'échelle d'un réseau d'établissements ou d'un territoire (par exemple une cité éducative) en inscrivant l'égalité filles-garçons dans le projet de réseau.

[1]Circulaire du 17-3-2022 relative à la labellisation égalité filles-garçons des établissements du second degré : https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

FORMATION

NIVEAU 1
ENGAGEMENT

Inscrire le référent égalité à une formation organisée par l'académie.

Engager la formation de l'équipe de direction et de l'équipe de vie scolaire.

Encourager l'inscription des personnels de l'établissement à des formations inscrites au PAF.

NIVEAU 2
APPROFONDISSEMENT

Engager la formation des professeurs principaux, notamment sur les enjeux d'orientation et de déterminismes de genre.

Engager la formation des personnels non enseignants.

Former l'ensemble des élèves siégeant dans des instances de l'établissement.

Proposer une formation d'initiative locale.

NIVEAU 3
EXPERTISE

Former l'ensemble des personnels de l'établissement et dans la mesure du possible les personnels ne relevant pas de l'éducation nationale.

Faire de l'établissement une tête de réseau, à l'échelle du bassin ou du district, pour accompagner d'autres établissements dans la démarche de labellisation.

Compter parmi les personnels un ou plusieurs formateurs sur l'égalité filles-garçons intervenant à l'échelle de l'académie.

ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

POLITIQUE ÉDUCATIVE ET VIE SCOLAIRE

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Faire du règlement intérieur et du projet de vie scolaire des supports au service de la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons.

Faire connaître les actions éducatives dédiées à l'égalité filles-garçons et y engager au moins deux classes de l'établissement.

Faire connaître et favoriser la mise en oeuvre des propositions du CVC/ CVL dédié à l'égalité filles-garçons.

Organiser une action pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et/ou le 25 novembre, journée pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Rendre visible la mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité (*circulaire de 2018*).

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Mener des actions déterminées pour lutter contre la banalisation des insultes sexistes.

Favoriser la participation à une action éducative dédiée à l'égalité filles-garçons (concours académique et/ ou national) en prévoyant des facilités d'organisation du temps scolaire et en dédiant des moyens, avec d'éventuels financements extérieurs.

Engager au moins une classe par niveau d'enseignement dans un projet éducatif d'ampleur (sur la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et/ou l'accompagnement à l'orientation)

Engager une réflexion, en lien avec la collectivité territoriale, sur les usages et les aménagements des espaces scolaires.

NIVEAU 3 EXPERTISE

Développer des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles.

Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel.

Impliquer tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves dans la labellisation (notamment les clubs, associations, FSE, MDL, etc.)

Rendre les élèves acteurs de la mobilisation autour du 8 mars et/ou du 25 novembre.

Structurer et pérenniser un réseau d'élèves ambassadeurs de l'égalité au sein de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement.

ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Proposer des outils pour observer les pratiques en classe (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.)

Proposer des outils pour prendre en compte l'égalité filles-garçons dans l'ensemble des enseignements (en lien avec les réflexions menées dans le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement).

Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité.

Intégrer dans les heures dédiées à l'orientation une réflexion sur les enjeux d'égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques (en lien avec le psyEN).

Faire un état du fonds documentaire du CDI.

Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons.

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Accompagner, en lien avec les corps d'inspection, l'évolution des pratiques professionnelles (en lien avec la sollicitation, le cas échéant, d'une formation d'initiative locale).

Se fonder sur les conseils d'enseignement pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes.

Faire du conseil de classe un lieu dégagé de tout stéréotype de genre.

Conduire un dialogue avec les familles, notamment dans le cadre de l'orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre.

Constituer un fonds documentaire sur l'égalité et les droits des femmes au CDI.

NIVEAU 3 EXPERTISE

S'appuyer sur l'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales (EMI, EAC, EDD, éducation à la sexualité, éducation à la citoyenneté, etc.) pour faire acquérir le sens de l'égalité filles-garçons aux élèves.

Solliciter le cas échéant l'accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles.

Systématiser la prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité dans l'accompagnement à l'orientation.

Mener des actions à l'échelle de l'établissement et dans le cadre de l'accompagnement individuel des élèves et des familles.

Accompagner l'ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances quand ils existent.

Engager l'association sportive dans une démarche en faveur de l'égalité et de la mixité (dispositif Ethic'action de l'UNSS)

Faire connaître et partager l'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l'établissement (en lien avec la formation).

ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

PARTENARIAT ET RAYONNEMENT

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Identifier sur le territoire les partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde professionnel qui peuvent contribuer à promouvoir l'égalité filles-garçons dans l'établissement.

Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons et organiser des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l'établissement.

Engager une réflexion avec ces partenaires pour favoriser des séquences d'observation et des PFMP dégagées des déterminismes de genre.

Informer les familles de la démarche de l'établissement pour une labellisation « égalité filles-garçons ».

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'égalité filles-garçons devant les élèves et/ou les partenaires.

Engager l'ensemble des partenaires de l'établissement (collectivités, entreprises, associations) dans la démarche de labellisation, qu'ils soient ou non détenteurs d'une expertise en matière d'égalité filles-garçons.

Encourager les familles à s'impliquer dans le processus de labellisation.

NIVEAU 3 EXPERTISE

Systématiser, pour toutes les classes de l'établissement, des interventions de partenaires.

Faire contribuer les familles à la dynamique de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons.

Rendre visible l'engagement de l'établissement en faveur de l'égalité filles-garçons en organisant une valorisation des actions menées, dans l'établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles).

ÉGALITÉ FILLES GARÇONS